



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0259

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest et Elios - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrecand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charlot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0259**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest et Elior - Exercice 2019**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

S'agissant de l'activité de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains, la présente délibération a donc pour objet de prendre acte des rapports des délégataires de service public pour ce qui concerne l'exercice 2019.

**I - Présentation générale du service de restauration scolaire des collèges métropolitains**

Le territoire métropolitain compte 79 collèges publics dont 62 abritent une demi-pension dans leurs locaux. Les 17 autres collèges sont dits "hébergés" : leurs élèves vont déjeuner dans un autre collège ou un lycée.

Les 62 demi-pensions sont organisées selon les modalités suivantes :

- 38 en régie (5 en liaison froide et 33 en production sur place),
- 24 en délégation de service public (DSP) (8 en liaison froide et 16 en production sur place) en 4 lots et avec 2 délégataires.

Le nombre total de couverts servis dans les collèges métropolitains s'élève à 2 962 960 en 2019 (- 0,1 % par rapport à 2018).

**II - Présentation du service de restauration des collèges métropolitains gérés sous forme de DSP**

1 063 575 repas ont été servis, en 2019, au titre des contrats de DSP, soit 36 % du nombre de couverts servis dans l'ensemble des collèges.

Le tableau, ci-après, présente les 4 contrats de DSP dits lots n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 concernant 24 collèges :

Contrat	Délegataire	Mode de production	Collège concerné
lot n° 1	Scolarest	liaison froide	Maryse Bastié (Décines) Georges Brassens (Décines) Christiane Bernardin (Francheville) Molière (Lyon 3°) Clément Marot (Lyon 4°) Alice Guy (Lyon 8°) Marcel Pagnol (Villeurbanne) Simone Lagrange (Villeurbanne)
lot n° 2	Scolarest	sur place	Lucie Aubrac (Givors) Émile Malfroy (Grigny) Pierre Brossolette (Oullins)
lot n° 3	Scolarest	sur place	Pablo Picasso (Bron) Raoul Dufy (Lyon 3°) Gilbert Dru (Lyon 3°) Professeur Dargent (Lyon 3°) Évariste Galois (Meyzieu) Jean Macé (Villeurbanne) Louis Juvet (Villeurbanne)
lot n° 4	Elior	sur place	Charles Sénard (Caluire et Cuire) André Lassagne (Caluire et Cuire) Jean de Tournes (Fontaines sur Saône) La Tourette (Lyon 1er) Jean Moulin (Lyon 5°) Jean Renoir (Neuville sur Saône)

### III - Indicateurs d'activité

Le tableau ci-après précise le nombre de repas servis en 2019 par contrat de DSP :

Contrat	Délegataire	Nombre de repas servis
lot n° 1	Scolarest	251 090
lot n° 2	Scolarest	98 835
lot n° 3	Scolarest	326 617
lot n° 4	Elior	387 033

#### IV - Indicateurs financiers

Le coût de revient par repas et les principaux postes (en €) qui le constituent, sont présentés ci-dessous :

Contrat	Délégataire	Frais de personnel	Denrées	Autres charges	Coût de revient	Prix contractuel au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
lot n° 1	Scolarest	2,84	2,62	0,52	5,98	4,97
lot n° 2	Scolarest	3,13	2,36	0,65	6,13	4,50
lot n° 3	Scolarest	2,62	2,54	0,25	5,42	4,69
lot n° 4	Elior	2,35	2,10	1,00	5,45	4,40

Étant toutefois précisé :

- qu'il s'agit du coût de revient moyen par repas et par délégataire tel qu'il ressort des comptes d'exploitation annuels transmis par les délégataires,
- qu'il ne s'agit pas du prix perçu par les délégataires, tel qu'il figure au contrat,
- qu'il ne s'agit pas du coût payé par les familles puisqu'en application de tarifs sociaux votés par la Métropole, les familles payent un prix au couvert qui est fonction de leur quotient familial (4 tarifs allant de 1 à 3,90 €). La différence entre le prix contractuel et le prix réellement payé par les familles, fait l'objet d'une compensation versée par la Métropole au délégataire.

Les résultats financiers présentés pour chacun des contrats sont les suivants :

Contrat	Délégataire	Produits (en €)	Charges (en €)	Résultat 2019 (en €)
lot n° 1	Scolarest	1 265 800	1 500 912	- 235 112
lot n° 2	Scolarest	549 341	605 736	- 56 395
lot n° 3	Scolarest	1 566 763	1 770 021	- 203 258
lot n° 4	Elior	1 848 925	2 107 684	- 258 759

#### V - Faits marquants de l'exercice 2019

L'exercice 2019 correspond à la 1<sup>ère</sup> année pleine d'exécution, les contrats ayant commencé en septembre 2018.

Depuis novembre 2019, en application de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (EGALIM), un repas végétarien hebdomadaire a été introduit.

#### VI - Conclusion

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSP de la Métropole de Lyon du 17 novembre 2020. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**Prend acte** des rapports 2019 produits au titre des délégations de service public de la restauration scolaire dans les collèges, par les sociétés : Scolarest et Elior.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**